

conciliabule d'Éphèse ne communiqueraient qu'avec leurs Églises et demeureraient séparés de la communion des autres évêques (1).

N° 512.

CONCILE DE MILAN (2).

(MEDIOLANENSE.)

(L'an 451.) — Abundius, évêque de Côme, et Sénateur, prêtre de Milan, ayant rendu compte au pape du succès de leur légation, retournèrent dans leurs Églises avec une lettre que le Souverain-Pontife les chargea de porter à saint Eusèbe, évêque de Milan. Saint Léon le pria d'assembler les évêques dépendants de sa métropole et de faire lire en leur présence et approuver par eux sa lettre à Flavien. Saint Eusèbe convoqua donc un concile de ses suffragants, qui s'y trouvèrent au nombre de vingt (3). On y lut d'abord la lettre de saint Léon à saint Eusèbe; Abundius et Sénateur firent ensuite le rapport de ce qu'ils avaient fait en Orient et de ce qui s'y passait; puis, on lut la lettre du pape à Flavien, qui fut unanimement approuvée, comme renfermant la véritable doctrine de l'Église sur l'incarnation; et l'on anathématisa tous ceux qui suivaient une doctrine contraire. Le Concile écrivit une lettre synodale au pape saint Léon pour lui faire connaître le résultat de cette assemblée (4).

N° 513.

CONCILE DES GAULES (5).

(GALLICANUM.)

(L'an 451.) — Quarante-quatre évêques, précédés par Ravenne, évêque d'Arles, approuvèrent dans ce concile la lettre du pape saint Léon à Flavien. Ils lui écrivirent à ce sujet une lettre synodale que l'on trouve dans les canons de ce Souverain-Pontife (6).

(1) *Acta sancti Abundii*. — Saint Léon, *Epistola* 68. — Baronius, *Annales*, ad ann. 450, p. 120. — Le P. Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. IV, p. 531. — Bolland., *ad diem 2 aprilis*, p. 92.

(2) On ne connaît pas le lieu où ce concile fut assemblé; mais il y a apparence que ce fut à Milan.

(3) Abundius porta la parole pour Asinion, évêque de Coire, et Euthasius, évêque d'Aoste, envoya un de ses prêtres pour tenir sa place.

(4) Cette lettre se trouve parmi celles de saint Léon (*Epistola* 77). Elle ne porte en tête que le nom d'Eusèbe; mais tous les évêques y souscrivirent pour témoigner qu'ils l'approuvaient dans tout son contenu.

(5) Le lieu où se tint ce concile est incertain; Tillemont suppose qu'il fut assemblé à Arles en Provence, parce que Ravenne, évêque de cette ville, souscrivit le premier.

(6) *Epistola* 76.

N° 514.

CONCILE DE CALCÉDOINE, IV<sup>e</sup> OECUMÉNIQUE.

(CALCEDONENSE.)

(Commencé le 8 octobre de l'an 451, fini le 1<sup>er</sup> novembre suivant.) — Théodose étant mort, l'impératrice Eudoxie, son épouse, quitta la cour et se retira à Jérusalem, où, ayant abandonné le parti d'Eutychès, elle passa le reste de ses jours dans la pratique des vertus chrétiennes et mourut dans la foi catholique. Devenue par cette retraite maîtresse de l'Orient, Pulchérie, sœur de Théodose, fit élire empereur Marcien, dont les grandes qualités réunirent en sa faveur tous les suffrages du sénat et de l'armée; et pour consolider son pouvoir, elle le prit pour époux.

Dès le commencement de son règne, le nouvel empereur fit transporter à Constantinople le corps de saint Flavien, rappela les évêques exilés à la suite du Brigandage d'Éphèse et publia une loi qui condamnait aux peines portées contre les hérétiques les clercs et les moines qui auraient abandonné la religion catholique pour embrasser les erreurs d'Apollinaire et d'Eutychès. L'année suivante 451, il renouvela la défense des sacrifices et des autres actes d'idolâtrie, sous peine de mort et de confiscation des biens. Et enfin, pour procurer la paix à l'Église, il ordonna la célébration d'un concile général à Nicée, pour le 1<sup>er</sup> septembre de l'an 451, promettant de s'y trouver lui-même en personne, si les affaires de l'empire le lui permettaient (1).

Le pape saint Léon approuva cette convocation et désigna, pour assister au Concile en qualité de légats, Paschasin, évêque de Lilybée, et le prêtre Boniface avec Lucentius, évêque d'Ascoli, et le prêtre Basile, qu'il avait envoyés à Constantinople pour juger avec Anatolius les évêques qui s'étaient laissé vaincre par les menaces et les violences de Dioscore. Il leur adjoignit Julien de Cos, qui depuis longtemps était son chargé d'affaires en Orient. Le pape écrivit en même temps à l'empereur, à la princesse Pulchérie, au patriarche Anatolius et aux évêques du Concile, pour les avertir qu'on ne devait plus discuter sur la question de la foi, mais s'en tenir à la doctrine exposée dans la lettre à Flavien, et condamner Eutychès sans porter atteinte aux décisions du premier concile d'Éphèse contre Nestorius. Il recommandait aussi de

(1) La lettre de convocation adressée aux patriarches est du 16 des calendes de juin, c'est-à-dire le 17 mai.



rétablir les évêques, injustement déposés par Dioscore; de traiter avec indulgence, pour le maintien de la paix, ceux qui étaient tombés par faiblesse et même les chefs du parti, s'ils se rétractaient de bonne foi; mais de condamner et de déposer ceux qui s'obstineraient dans l'hérésie; de s'opposer à l'ambition des évêques qui, s'appuyant sur les privilèges de leur ville, voudraient s'attribuer de nouveaux droits, et de ne point souffrir que Dioscore parût dans le Concile comme juge, mais seulement comme accusé (1).

Au temps marqué pour la tenue du Concile, l'Illyrie se trouva agitée de divers troubles qui ne permirent pas à l'empereur de s'éloigner de Constantinople. Et comme les légats représentèrent à Marcien qu'ils jugeaient sa présence si nécessaire pour empêcher le tumulte, qu'ils ne voulaient pas s'y trouver en son absence, ce prince transféra le Concile à Calcédoine, qui n'est séparée de Constantinople que par le Bosphore, et en donna aussitôt avis aux évêques assemblés à Nicée. Ceux-ci firent d'abord quelques difficultés de s'y rendre dans la crainte que les eutychiens ne vinssent exciter du trouble; mais l'empereur les ayant rassurés, ils se rendirent en très-grand nombre vers la fin du mois de septembre (2); et le Concile s'ouvrit le 8 octobre suivant.

1<sup>re</sup> SESSION. — 8 octobre. — Le Concile s'assembla dans la magnifique église dédiée à sainte Euphémie, devenue célèbre par une multitude de miracles. L'empereur fit assister en son nom (3) dix-neuf des principaux officiers de l'empire; il s'y trouva aussi plusieurs personnages illustres qui avaient occupé les plus hautes dignités. Les officiers de l'empereur se placèrent au milieu de l'église devant la balustrade de l'autel; à leur

(1) Toutes ces lettres sont datées du 26 juin de l'an 451. Elles portent dans les œuvres de saint Léon les numéros 69, 72, 74, 75.

(2) La plupart des auteurs ne sont pas d'accord sur le nombre des évêques qui assistèrent au concile de Calcédoine. Selon les uns, et c'est l'opinion la plus commune, il y en eut six cent trente, tous de l'Orient, à l'exception des légats du pape et de deux évêques d'Afrique, Aurélius d'Adramet et Restérien, ou Rufin, dont le siège épiscopal n'est pas marqué; selon la lettre du concile à saint Léon, ils étaient cinq cent vingt; Lucentius dit dans le concile même qu'il y en avait six cents; saint Léon cite le même nombre dans sa lettre 77<sup>e</sup> aux évêques des Gaules; et les évêques nommés dans les actes sont au nombre de trois cent soixante.

(3) Les historiens ne disent pas si l'empereur fut présent à l'ouverture de cette première session; mais on ne peut douter qu'il n'ait assisté aux délibérations qui la précédèrent, puisqu'on rapporte que Théodore lui présenta une requête sur les injustices et les violences qu'il avait souffertes depuis le conciliabule d'Éphèse, et que Marcien ordonna qu'il assisterait au concile; il paraît même qu'il était présent lorsqu'on lut la remontrance d'Eustathe de Béryte.

gauche étaient les légats du pape comme présidant au concile (1); puis venaient Anatolius de Constantinople, Maxime d'Antioche, ordonné par Anatole et à qui le pape avait accordé sa communion, Thalassius de Césarée, Étienne d'Éphèse et les autres évêques de l'Orient, du Pont, de l'Asie et de la Thrace. A la droite des officiers de l'empereur étaient Dioscore d'Alexandrie, Juvénal de Jérusalem, Quintillien d'Héraclée en Macédoine, légat d'Anastase de Thessalonique, et les autres évêques de l'Égypte, de la Palestine et de l'Illyrie. Ainsi, tout le parti de Dioscore ou d'Eutychès occupait le côté le moins honorable. L'Évangile était, selon l'usage, sur un trône au milieu de l'assemblée (2).

Tous les évêques s'étant assis, Paschasin, légat du pape, s'avança vers le milieu de l'assemblée et dit aux officiers (3): « D'après les ordres du bienheureux évêque de Rome, chef de toutes les Églises, Dioscore ne doit point s'asseoir dans le Concile; s'il n'en est pas exclu, les légats se retireront. » Les officiers demandèrent alors s'il y avait une plainte particulière contre le révérendissime évêque Dioscore. Lucentius, autre légat, dit: « Il doit rendre compte de son jugement; car il s'est arrogé le droit de juger une cause qui lui était étrangère et s'est rendu coupable d'un attentat sans exemple, en osant présider un concile œcuménique sans l'autorité du Saint-Siège. » Paschasin ajouta: « Nous ne pouvons contrevenir aux ordres du pape, ni aux canons de l'Église. » Après quelques contestations, les officiers ordonnèrent à Dioscore de quitter sa place; et il s'assit au milieu de l'assemblée en qualité d'accusé. Aussitôt Eusèbe de Dorylée se présenta comme accusateur et dit: « Je vous conjure par la vie des maîtres du monde, faites lire ma requête. J'ai été maltraité par Dioscore; la Foi a été blessée; l'évêque Flavien tué; il nous a déposés ensemble injustement: faites lire ma requête. » Les officiers l'ordonnèrent, et Eusèbe alla s'asseoir au milieu de l'assemblée avec Dioscore. La requête fut lue par Béronicien: elle accusait Dioscore d'avoir violé la foi pour établir l'hérésie d'Eutychès; elle l'ac-

(1) Quelques auteurs ont cru que l'empereur présida cette assemblée, parce qu'il y tint la première place; mais ce ne fut pas comme juge, ni pour expliquer la foi ou pour juger les controverses, mais seulement pour maintenir et défendre la foi exposée par le Concile. Ce furent les légats du pape qui y présidèrent comme juges ecclésiastiques. Aussi, dans toutes les actions, ils sont appelés les premiers, ils siègent, ils parlent et souscrivent les premiers; et ce sont eux qui, au nom du pape et de tout le concile, prononcent contre Dioscore la sentence de déposition.

(2) Il paraît cependant qu'on ne l'y mettait pas toujours, puisque dans une séance il fut apporté à la demande des magistrats.

(3) Paschasin parla en latin, et son discours fut expliqué en grec par Béronicien, secrétaire du consistoire.



cusait aussi d'avoir injustement condamné Eusèbe; et pour prouver ces deux chefs d'accusation, elle demandait la lecture des actes du faux concile d'Éphèse. Dioscore fit la même demande; mais quand on l'eut ordonné, il s'y opposa, en disant qu'il fallait traiter premièrement la question de foi. Sans avoir égard à sa demande, les officiers en firent faire la lecture par Constantin, secrétaire du consistoire. On lut d'abord la lettre de Théodose pour la convocation d'un concile à Éphèse; et comme il y était fait mention de Théodoret, les officiers interrompirent la lecture pour déclarer que cet évêque ayant été rétabli dans l'épiscopat par le pape saint Léon, il devait assister au concile selon les ordres de l'empereur. Mais, lorsque Théodoret parut dans l'assemblée, les évêques d'Égypte, de Palestine et d'Illyrie s'écrièrent: « Miséricorde! la foi est perdue; les canons le chassent; mettez-le dehors. » — Les évêques d'Orient, de Pont, d'Asie et de Thrace s'écrièrent, au contraire: « Nous avons souscrit en blanc; on nous a fait souscrire à coups de bâton; chassez les manichéens; chassez les ennemis de Flavien; chassez les ennemis de la foi. » Dioscore: — « Pourquoi chasse-t-on Cyrille que Théodoret a anathématisé (1)? » — Les orientaux: « Chassez le meurtrier Dioscore; qui ne connaît les actions de Dioscore? » — Les égyptiens: « L'impératrice a chassé Nestorius; longues années à la princesse orthodoxe: le Concile ne reçoit point Théodoret (2). » — Théodoret: « J'ai présenté requête à l'empereur; oui, j'ai exposé les cruautés que j'ai souffertes; je demande donc qu'on l'examine. » — Les officiers: « L'évêque Théodoret ayant été rétabli dans son rang par l'archevêque de Rome, est entré maintenant en qualité d'accusateur; souffrez donc, pour ne pas faire de confusion, que l'on achève ce qui a été commencé. La présence de Théodoret ne portera de préjudice à personne: tous les droits que vous pourriez avoir contre lui, et lui contre vous, seront conservés: l'évêque d'Antioche rend d'ailleurs témoignage de son orthodoxie. » Théodoret alla donc s'asseoir, comme accusateur, à côté d'Eusèbe de Dorylée. Les orientaux s'écrièrent alors: « Il en est digne. » — Les égyptiens: « Ne le nommez pas évêque; il n'est pas évêque: chassez l'ennemi de Dieu; chassez le juif. » — Les orientaux: « Que l'orthodoxe reste dans le concile: chassez les séditieux; chassez les meurtriers. » — Les officiers de l'empereur: « Ces cris populaires ne conviennent point à des évêques et ne servent de rien aux parties: souffrez donc que l'on continue la lecture. » — Les égyptiens: « Chassez

(1) Il voulait dire qu'en recevant Théodoret on condamnait la mémoire de saint Cyrille.

(2) Il voulait dire par là qu'il était nestorien.

« ce seul homme, et nous écoutons tous: nous crions pour la foi catholique. » — Les officiers: « Écoutez plutôt, et permettez qu'on lise tout avec ordre. »

Après ces débats, les secrétaires Constantin et Béronicien continuèrent de lire les lettres de convocation du conciliabule d'Éphèse. Et lorsque Béronicien eut dit que l'empereur Théodose avait écrit à Juvénal de Jérusalem comme à Dioscore d'Alexandrie, ce dernier se leva et dit: « Vous voyez que ce n'est pas à moi seul que l'empereur a commis ce jugement: il a aussi donné à l'évêque Juvénal et à l'évêque Thalassius l'autorité dans le Concile. Nous avons jugé ce qui est jugé, et tout le Concile l'a approuvé de vive voix et par écrit. On en a fait le rapport à l'empereur Théodose, qui l'a confirmé par une loi générale. » — Alors les orientaux s'écrièrent avec indignation: « Personne n'y a consenti: on nous a forcés; on nous a frappés. Nous avons souscrit un papier blanc. On nous a menacés d'exil; des soldats nous ont pressés avec des bâtons et des épées. Quel concile avec des épées et des bâtons! Dioscore avait fait venir exprès des soldats. Chassez le meurtrier. Les soldats ont déposé Flavien. » — Les égyptiens: « Ils ont souscrit les premiers. Pourquoi laisse-t-on crier des clercs? Mettez dehors les gens inutiles. Que ceux qui ont souscrit s'avancent. Nous avons souscrit après vous. » — Étienne, évêque d'Éphèse: « Lorsque j'eus reçu à ma communion les évêques Eusèbe, Elpidius, Eulogius et quelques autres, les soldats et les moines d'Eutychès vinrent à l'évêché au nombre de trois cents environ, et menacèrent de me tuer en disant: Vous avez reçu les ennemis de l'empereur, vous êtes son ennemi. Je leur dis: J'exerce l'hospitalité; je ne prends point de part à l'affaire; je n'ai pu refuser la communion à ceux qui n'en sont point exclus. Ainsi tout s'est fait par force et par violence. » — Les officiers: « Dioscore vous a-t-il fait violence? » — Étienne: « On ne m'a pas voulu laisser sortir de l'église que je n'eusse souscrit à la sentence de Dioscore, de Juvénal, de Thalassius et des autres évêques à qui les lettres de l'empereur étaient adressées. » — Thalassius, évêque de Césarée: « Il est vrai que j'ai été compris dans la lettre de l'empereur, mais je ne sais comment. Toutefois quand on a fait quelque chose, j'ai voulu l'empêcher et faire surseoir: j'en ai des témoins. » — Théodore, évêque de Claudiopolis en Isaurie: « Dioscore, Juvénal et tous ceux qui ont souscrit les premiers, qui avaient commission de l'empereur pour décider de la foi, après s'être malicieusement concertés entre eux, nous ont engagés à juger, nous qui étions sans connaissance de l'affaire. On lisait les actes; on louait Flavien d'heureuse mémoire; nous restions



« dans le silence, trouvant que la chose allait bien. Après cela, ils s'écrièrent pour nous épouvanter : Coupez en deux ceux qui parlent de deux natures, divisez ceux qui divisent, ôtez, chassez les nestoriens. Chacun de nous craignit d'être chassé comme hérétique et de perdre ceux qu'il avait baptisés. Ne fallait-il donc pas nous taire ? Ils firent même plus. L'empereur avait convoqué ce concile pour juger premièrement l'affaire de Flavien ; et ces gens-ci s'étant assemblés plusieurs fois sans rien souscrire, ni écrire leurs résolutions, sans en donner connaissance à personne, nous présentèrent des papiers blancs : je dis Dioscore et Juvénal, accompagnés d'une foule de gens inconnus qui troublaient le concile par leurs cris tumultueux. Nous étions cent trente-cinq dans le concile ; il y en eut quarante-deux que l'on fit taire ; les autres étaient Dioscore, Juvénal et cette multitude. Nous n'étions en dernier lieu que quinze, que pouvions-nous faire ? Ils se sont joués de notre sang, ces hérétiques. Ils criaient comme s'ils n'eussent fait tous ensemble qu'une seule voix ; ils nous épouvan- taient ; et puis ils nous ont chassés comme hérétiques. » — Les orientaux s'écrièrent : « Nous dirons tous la même chose. » — Les égyptiens : « Un chrétien ne craint personne : qu'on apporte du feu et nous le verrons (1). Il n'y aurait point eu de martyrs, s'ils avaient craint les hommes. » — Dioscore avec dérision : « Puisqu'ils soutiennent qu'ils n'ont pas su ce qui avait été jugé et qu'ils ont souscrit un papier blanc, ils ne devaient pas souscrire sans être auparavant bien informés de ce qu'avait fait le Concile, puisqu'il s'agissait de la foi. Mais qui a dressé leurs déclarations ? Ordonnez-leur, je vous prie, de le dire. »

Les officiers ordonnèrent ensuite de continuer la lecture des actes. Et lorsque le secrétaire Constantin, lisant sur l'exemplaire fourni par Aëtius, archidiaque de Constantinople, eut nommé Jules légat du pape et Flavien, les orientaux s'écrièrent : « On l'a chassé, Jules ; on n'a point reçu le nom de Léon. Quant à Flavien, il a paru dans le concile, mais comme condamné. C'est une oppression manifeste. Pourquoi Flavien n'a-t-il pas pris sa place ordinaire dans l'assemblée ? Pourquoi ont-ils mis l'évêque de Constantinople au cinquième rang ? » — Le légat Paschasin : « Vous voyez, grâce à Dieu, que nous mettons le seigneur Anatolius le premier, et ils ont mis au cinquième rang le bienheureux Flavien ! » — Diogène, évêque de Cyzique : « C'est que vous connaissez les canons. » — Les égyptiens : « De grâce, mettez dehors les gens inu-

(1) Ils prétendaient sans doute renouveler l'action de ce romain téméraire qui mit la main sur un brasier ardent, et qui, dit-on, ne se la brûla pas.

tilles. L'empereur a appelé les évêques ; les évêques seuls font le concile. Pourquoi laisse-t-on crier des gens inutiles ? » — Théodore de Claudiopolis : « Les notaires de Dioscore crient. » — Dioscore : « Je n'ai que deux notaires, deux hommes font-ils tout ce tumulte ? »

Le secrétaire, continuant de lire les actes, rapporta ce qui s'était passé dans le conciliabule d'Éphèse au sujet de la lettre du pape saint Léon, dont on ne voulut point faire la lecture. — Aëtius, archidiaque de Constantinople : « La lettre du très-saint archevêque Léon n'a été ni lue ni reçue. » — Les orientaux : « On ne nous l'a point lue ; et la preuve que nous disons la vérité, c'est qu'on ne l'a point insérée dans les actes. » — Eusèbe de Dorylée, parlant de Dioscore : « Il a reconnu la lettre synodale sans la faire lire. » — L'archidiaque Aëtius : « Il a juré sept fois devant tout le monde de la faire lire et il s'est parjuré. » — Théodore de Claudiopolis : « Nous savons tous qu'il a juré, et nous déclarons tous que la lettre n'a point été lue. » — Les officiers : « Les évêques à qui l'empereur avait donné l'autorité pour juger cette affaire, doivent dire pour quel motif la lettre du très-saint archevêque Léon n'a point été lue, quoiqu'il eût été ainsi ordonné. » — Dioscore : « Les actes font voir que j'ai ordonné deux fois d'en faire la lecture. » — Les officiers : « Pourquoi ne l'a-t-on pas faite ? » — Dioscore : « Qu'on le demande aux autres commissaires. » — Les officiers : « Qui voulez-vous qu'on interroge ? dites-le clairement. » — Dioscore : « Juvénal et Thalassius. » — Les officiers : « Répondez le premier, on les interrogera ensuite. » — Dioscore : « Je l'ai dit, j'ai ordonné deux fois cette lecture. » — Eusèbe de Dorylée : « Il ment. » — Les officiers ayant interrogé Juvénal, celui-ci répondit : « Jean, prêtre et primicier des notaires, dit qu'il avait entre les mains une lettre de l'empereur ; je demandai alors qu'on la lût. » — Les officiers : « Après la lecture de la lettre de l'empereur a-t-on lu celle de l'archevêque Léon ? » — Juvénal : « Ni le primicier des notaires, ni personne n'a dit alors qu'il eût entre les mains la lettre de l'archevêque de Rome. » — Thalassius interrogé répondit : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je n'ai pas empêché la lecture de la lettre de l'archevêque Léon, et que je n'avais pas assez d'autorité pour l'ordonner. »

On continua la lecture des actes, et dans un autre endroit les orientaux s'écrièrent : « Nous n'avons point dit cela. » — Théodore de Claudiopolis, parlant de Dioscore, dit : « Qu'il fasse venir les notaires ; car il a chassé tous les autres et a fait écrire par les siens. » — Les officiers : « De quelle main sont écrits les actes ? » — Dioscore : « Chacun a fait écrire par ses notaires. Juvénal, Thalassius et plusieurs autres évêques avaient des notaires qui écrivaient. » — Juvénal : « J'avais un notaire



« qui écrivait avec les autres. » — Thalassius : « J'avais aussi un notaire. » — Dioscore : « Vous voyez que les miens n'étaient pas seuls. » — Eusèbe de Dorylée : « Je demande qu'Étienne, évêque d'Éphèse, soit interrogé ; il dira comment ses notaires ont été traités par ceux de Dioscore. » — Étienne interrogé dit : « Mes notaires écrivaient, lorsque les notaires de Dioscore vinrent effacer leurs tables, et faillirent même leur rompre les doigts, en voulant leur arracher leurs écritures. Je n'ai point eu de copie des actes, et je ne sais ce qu'ils sont devenus. Le jour que l'on fit l'examen, nous souscrivîmes un papier, et les évêques qui n'avaient pas souscrit signèrent le lendemain sur ma parole. » — Eusèbe ayant demandé qu'Étienne déclarât sur quel papier il avait souscrit, cet évêque dit : « Sur un papier blanc ; car la condamnation venait d'être prononcée lorsqu'on fit la souscription. » — Acace, évêque d'Ariarathie : « Forcés et violentés, nous avons souscrit un papier blanc, après avoir souffert mille maux. On nous retint jusqu'au soir enfermés dans l'église. Nous étions malades, et on ne nous laissait pas respirer. On fit venir des moines et des soldats portant des bâtons et des épées. »

Lorsqu'on lut la confession de foi d'Eutychès, insérée dans les actes du conciliabule d'Éphèse, il y eut plusieurs interruptions ; et en cet endroit où Eutychès anathématisait tous les hérétiques qui disaient que la chair de Jésus-Christ était descendue du ciel, Eusèbe de Dorylée dit : « Il a bien évité de dire qu'elle est venue du ciel, mais il n'a pas ajouté d'où elle est venue. » — Diogène de Cyzique : « Par Votre Grandeur, nous l'avons interpellé en disant : Seigneur Eutychès, d'où vient-elle donc ? dites-le ; mais il n'a pas voulu répondre. » — Basile de Séleucie : « Nous l'avons interpellé de nous dire comment s'était faite l'Incarnation, et si le Verbe s'est fait homme par une chair qu'il a prise. Il nous a répondu de ne point rechercher cela. » — Dioscore : « Si Eutychès a d'autres sentiments que ceux de l'Église, il est digne du feu. Je ne garde que la foi catholique, et non celle des hommes. » — Basile de Séleucie : « Eutychès interrogé par l'évêque Eusèbe, s'il reconnaissait deux natures en Jésus-Christ, répondit qu'il reconnaissait deux natures avant l'union, mais une seule après l'Incarnation. Alors je lui dis : Si vous n'admettez pas après l'union deux natures, ni séparées ni confuses, vous admettez confusion et mélange. Et si, au lieu de dire simplement une nature, vous ajoutez incarnée et humanisée, vous pensez comme saint Cyrille, et vous enseignez la même doctrine que nous ; car il est clair que la divinité que Jésus-Christ tient de son Père est autre chose que son humanité qu'il tient de sa mère. » — Les officiers : « Après avoir soutenu une doctrine si orthodoxe, pour-

« quoi avez-vous souscrit à la déposition de Flavien ? » — Basile de Séleucie : « J'étais livré au jugement de cent vingt ou cent trente évêques, il a bien fallu suivre leur décision. Si la cause eût été jugée par des magistrats, j'aurais souffert le martyre ; mais un fils jugé par son père n'a point de défense. » — Les orientaux et tous les évêques de leur côté s'écrièrent trois fois : « Nous avons tous failli, nous en demandons tous pardon. »

Eusèbe de Dorylée se plaignit ensuite qu'on ne voulut point le faire assister au conciliabule d'Éphèse, malgré les instances de Flavien. Les officiers en demandèrent la raison à Dioscore et à Juvénal, qui accusèrent le comte Elpidius, prétextant qu'il en avait reçu l'ordre de l'empereur. — Les officiers : « Ce n'est pas là une cause quand il s'agit de la foi. » — Dioscore : « Puisque vous m'accusez d'avoir violé les canons, les observez-vous maintenant en permettant à Théodoret d'assister au concile ? » — Les officiers : « L'évêque Théodoret est entré comme accusateur ; vous l'avez entendu de sa bouche. » — Dioscore : « Pourquoi donc est-il assis au rang des évêques ? » — Les officiers : « L'évêque Eusèbe et l'évêque Théodoret sont assis au rang des accusateurs ; vous êtes assis, vous, au rang des accusés. Que les secrétaires continuent la lecture. »

On lut ensuite les actes du concile de Constantinople sous Flavien, insérés dans le conciliabule d'Éphèse. A la lecture de la lettre de saint Cyrille à Jean d'Antioche, les évêques d'Illyrie s'écrièrent : « Nous croyons comme Cyrille ; la mémoire de Cyrille est éternelle. » — Théodoret : « Anathème à qui reconnaît deux Fils ; nous n'en adorons qu'un, Notre Seigneur Jésus-Christ, le Fils unique. » — Tous les évêques s'écrièrent : « Nous croyons comme Cyrille ; anathème à qui ne croit pas ainsi. » — Les orientaux : « Flavien croyait ainsi ; c'est la doctrine qu'il a défendue et pour laquelle il a été déposé. Eusèbe a déposé Nestorius (1) ; Dioscore a blessé la foi. » — Les égyptiens : « Dieu a déposé Nestorius. » — Les orientaux : « Léon et Anatolius croient ainsi. » — Les égyptiens : « Nous croyons tous ainsi. » — Les officiers aux égyptiens : « Comment donc avez-vous reçu Eutychès qui dit le contraire, et déposé Flavien et Eusèbe qui soutiennent cette vérité ? » — Dioscore : « Les actes le feront voir. »

Eustathe de Bérée, pour montrer que saint Cyrille s'était expliqué lui-même dans d'autres écrits, avait cité les lettres à Acace de Mélitine, à Valérien d'Icône et à Successus de Diocésarée, où il est dit qu'il n'y a

(1) Ils voulaient dire qu'Eusèbe avait été le premier accusateur de Nestorius.